

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 21 février 2024 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4 et sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Stephen Burke	Président
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent (par visioconférence)
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (par visioconférence)
	André Gosselin	Commissaire
	Jessie Greene	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (par visioconférence)
Absents :	Heather Clibbon	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
Également		
Présents :	Jacob Dussault-Marcoux	Secrétaire de séance
	Stephane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Vincent Laliberté	Secrétaire général
	Anissa Landry	Directrice du Service des ressources financières
	Nancy L’Heureux	Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines
	Benoît Sévigny	Directeur des ressources matérielles et technologies de l’information

24-02.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

24-02.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerions commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd’hui.

24-02.03 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

24-02.04 **Présentation du rapport annuel de 2022-2023**

En l'absence de public, il n'y a pas eu de présentation du rapport annuel pour l'année 2022-2023.

24-02.05 **Période de questions réservée au public**

Il n'y a eu aucune question du public.

24-02.06 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

24-02.07 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

24-02.08 **Plaintes**

Aucune plainte n'a été reçue.

24-02.09 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2024**

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 24 janvier 2024, tel que distribué.

24-02.10 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

24-02.11 **Rapport du président**

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Présentation du LRAC – 26 janvier
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ – 1^{er} février
- Réunion du conseil d'administration de l'ACSAQ – 2 février
- Interview à la radio CBC et *Breakaway with Alison Brunette* – 7 février
- Réunion sur l'ordre du jour – 12 février
- Réunion avec la fondation de la Citadelle – 14 février

24-02.12

Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs
- b) Bilan actualisé du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information

Benoît Sévigny, directeur des ressources matérielles, a fait le point sur l'avancement des travaux de construction. La toiture de l'école primaire régionale de Riverside est terminée, il ne reste plus qu'à poser les murs extérieurs et intérieurs. Quant à l'école primaire de New Liverpool, des photos de salles de classe, de musique et d'art ont été montrées pour donner une idée de l'aspect des nouvelles installations, une fois terminées.

- c) Bilan actualisé du Service des ressources humaines

N. L'Heureux, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, a fait un rapport sur les négociations ; tous les syndicats ont accepté l'entente de principe. L'accord ne sera pas appliqué cette année, mais au début de l'année scolaire 2024-2025. Par ailleurs, des membres de notre équipe de recrutement des ressources humaines ont été envoyés dans des universités à travers le pays pour participer à des salons de l'emploi. Les résultats ont été prometteurs puisque certains ont exprimé leur intérêt pour nos opportunités d'emploi, souhaitant même venir s'installer au Québec.

- d) Bilan actualisé du Service des ressources financières
- e) Bilan actualisé du Secrétariat général

Vincent Laliberté, secrétaire général, a informé les commissaires que l'adhésion à un nouveau groupe d'assurance devrait être approuvée par une motion adoptée par le conseil.

24-02.13

Planification stratégique

N. L'Heureux a présenté les dernières mises à jour des plans d'action et du plan d'engagement vers la réussite pour le mois de février. S. Lagacé, directeur des services éducatifs, a souligné la pleine participation des directeurs d'école à l'enquête sur les écoles, ce qui témoigne de leur engagement à l'égard du plan d'engagement vers la réussite.

Affaires nouvelles

a) Processus de gestion budgétaire 2024-2025 – Secteur de la jeunesse (adoption)

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs d'école doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE les articles 78 et 193 de la Loi sur l'instruction publique prévoient la consultation du conseil d'établissement et du comité de parents sur diverses questions relatives à l'organisation des services dispensés par la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine annuellement ces objectifs et principes dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire – secteur jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 24 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu ;

Il est proposé par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Eden et RÉSOLU à l'unanimité : QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire – secteur jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté.

b) Processus de la gestion budgétaire 2024-2025 – Éducation des adultes et de la formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l'article 110.14 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les directeurs de centre doivent participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 110.14 de la Loi sur l'instruction publique prévoit la consultation des conseils d'établissement des centres sur diverses questions relatives à l'organisation des services offerts par la Commission scolaire ;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « la commission scolaire établit les objectifs et les principes régissant la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus » ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec détermine annuellement ces principes et objectifs dans le cadre du processus de gestion budgétaire ;

Affaires nouvelles (suite)

b) Processus de la gestion budgétaire 2024-2025 – Éducation des adultes et de la formation professionnelle (adoption) (suite)

ATTENDU QUE le projet de processus de gestion budgétaire pour l'année scolaire 2024-2025 a été déposé pour consultation au Conseil des commissaires le 24 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu ;

Il est proposé par C. Guay, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité : QUE le Conseil des commissaires accepte le processus de gestion budgétaire – Secteur des adultes et de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté.

c) Amendement au calendrier scolaire de la ville de Québec 2023-2024

ATTENDU QUE l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire établit le calendrier scolaire de ses écoles en tenant compte des dispositions du règlement scolaire de base ;

ATTENDU QUE la convention collective des enseignants prévoit un comité qui est consulté sur le calendrier scolaire ;

ATTENDU QUE l'éclipse solaire du 8 avril, qui sera visible entre 14 h 13 et 17 h 44 dans la grande région de Québec, ne permettra pas d'assurer la surveillance des élèves lorsqu'ils rentreront à pied, prendront l'autobus, feront la navette, etc ;

ATTENDU QUE, selon le Directeur national de la santé publique, il y a des risques sérieux pour la vue si des précautions adéquates ne sont pas prises ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a décidé que le lundi 8 avril 2024 serait une journée pédagogique afin de garantir la sécurité des élèves après leur départ en fin de journée ;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a discuté au préalable de la possibilité de déplacer la journée pédagogique du 12 avril au 8 avril ;

ATTENDU QUE le comité du calendrier a été consulté sur cette modification, qu'il a voté à l'unanimité en faveur de celle-ci et qu'il recommande donc l'adoption du calendrier scolaire révisé de la Ville de Québec (secteur des jeunes) pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Affaires nouvelles (suite)

c) Amendement au calendrier scolaire de la ville de Québec 2023-2024 (suite)

IL EST PROPOSÉ par I O’Gallagher, APPUYÉ par D. Eden et RÉSOLU à l’unanimité ; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte le calendrier scolaire (Ville de Québec – Secteur des jeunes) pour l’année scolaire 2023-2024 tel que présenté dans sa version amendée.

d) Adhésion au Regroupement d’achats pour les assurances de dommages

CONSIDÉRANT l’expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par les regroupements de certains centres de services scolaires pour l’obtention d’un portefeuille d’assurances de dommages ;

CONSIDÉRANT QU’il serait avantageux de regrouper dans un seul regroupement, le regroupement de l’Est-du-Québec, d’Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke a accepté de représenter les centres de services scolaires membres du regroupement auprès de la firme de conseillers en gestion de risques Gestion Turcot & Associés Inc. ;

CONSIDÉRANT QU’il serait dans l’intérêt de la Commission scolaire Central Québec d’adhérer à ce nouveau regroupement d’achat d’assurances de dommages ;

CONSIDÉRANT l’évolution du marché de l’assurance au Québec au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d’assurances de dommages d’une durée de 3 ans, soit 1 an ferme et 2 années d’option ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics prévoit la possibilité d’options de renouvellement pour ce type de contrat de services ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipule que l’autorisation du dirigeant de l’organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans ;

24-02.14

Affaires nouvelles (suite)

d) Adhésion au Regroupement d'achat pour les assurances de dommages (suite)

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par C. Lavalée, et RÉSOLU à l'unanimité :

D'ADHÉRER au nouveau regroupement composé de l'Est-du-Québec, d'Estrie-Montérégie et celui des centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2024-2025, pour les portefeuilles d'assurance véhicules, biens, crimes et bris de machines ; et

DE MANDATER la firme Gestion Turcot & Associés Inc. pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour les portefeuilles d'assurances véhicules, biens, crimes et bris de machines ; et

DE MANDATER le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à ce centre de services scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celui-ci pour le présent mandat ; et

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Gestion Turcot & Associés Inc., soit d'octroyer un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 3 ans, soit 1 an ferme et 2 années d'option avec la ou les firme(s) déterminée(s) à la suite d'un appel d'offres public pour l'ensemble des centres de services scolaires participant au regroupement ; et

D'AUTORISER Vincent Laliberté, secrétaire général de la Commission scolaire Central Québec, à signer tout document découlant de la présente résolution

e) Politique de communication

La politique de communication a été reçue à des fins de consultation. Le document final sera présenté pour adoption lors d'une prochaine réunion du Conseil des commissaires qui se tiendra le 17 avril 2024.

24-02.15

Rapports des comités

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Rapports des comités (suite)

b) Comité de parents

Une réunion a eu lieu le 13 février 2024.

D. Cornforth a fait un compte-rendu de la dernière réunion du Comité des parents : le processus d'intégration a été discuté, et les membres ont partagé la façon dont les nouvelles familles sont accueillies dans leurs écoles, pour les enfants entrant à la maternelle.

Anissa Landry, directrice des ressources financières, a présenté le processus de gestion budgétaire pour le secteur jeunesse.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Une rencontre a eu lieu le 31 janvier 2024.

L'application M Transport, qui informe les parents de l'endroit où se trouvent leurs enfants lorsqu'ils montent et descendent de l'autobus et en cas de retard sur l'itinéraire de l'autobus, dessert actuellement 216 élèves, dont six autobus dans la région de Québec. Ce système, qui repose sur une base volontaire, a également été mis en place en dehors de la CSCQ, dans des villes comme Montréal, et dans d'autres provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique.

C. Lavallee, président du Comité consultatif de transport, a informé le Conseil qu'une nouvelle politique des transports serait déposée dans un avenir proche. Le commissaire J. Kilganan a posé des questions sur l'utilisation de « harnais » dans nos autobus scolaires. Le commissaire C. Lavallee a répondu que de plus amples informations seront fournies au moment du dépôt.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

24-02.15 **Rapports des comités (suite)**

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

24-02.16 **Association des commissions scolaires anglophones du Québec**

a) Rapport du conseil d'administration

D. Ford-Caron et S. Burke ont fait un rapport sur les sujets suivants :

Pour la conférence de printemps, la plupart des chambres étant occupées dans les hôtels les plus proches, les commissaires souhaitant y participer devraient réserver le plus tôt possible, afin de ne pas se retrouver loin du lieu de la conférence.

Il y a un nouveau directeur exécutif à l'ACSAQ, mais rien de particulier à signaler jusqu'à présent.

La prochaine réunion aura lieu le 5 avril.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

24-02.17 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 20 mars 2024.

24-02.18 **Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

24-02.18

Période de questions (suite)

b) Commissaires

Réalisations à La Tuque

La commissaire C. Guay a souligné certaines réalisations de l'école secondaire de La Tuque et de sa communauté. Parmi elles, la Semaine d'appréciation des enseignants et du personnel de soutien, le Vernissage où des œuvres d'art ont été exposées et vendues par les élèves, la Brigade culinaire de LTHS, la *Soap Box Race* organisée par deux élèves de LTHS et financée par le Budget Jeunesse, un concours de talent auquel des élèves francophones ont également participé, la Journée de l'entrepreneur, la plantation de 7 500 arbres par des élèves des écoles francophones et anglophones de la région, et bien d'autres encore. La commissaire C. Guay est fière de sa communauté qui a fait bien du chemin et s'est impliquée davantage au fil des ans. Le président a remercié Mme Guay et a estimé qu'il était important de reconnaître le travail des enseignants et du personnel qui ont participé. M. Burke s'est réjoui d'entendre que les communautés francophones et anglophones se mêlaient et travaillaient ensemble dans ces différents projets.

Intimidation et violence

La commissaire D. Ford-Caron a abordé le sujet de l'intimidation et de la violence depuis que les médias ont couvert des situations survenues dans certaines écoles francophones. Une mise à jour de notre politique pourrait être nécessaire, concernant les technologies utilisées par les élèves, afin de les sensibiliser aux dommages qui peuvent être causés par l'utilisation des téléphones portables, des tablettes et des médias sociaux, pour n'en citer que quelques-uns.

Stephen Pigeon, directeur général, a assuré les commissaires que la CSCQ se surpasse en ce qui concerne l'application du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (*Anti-Bullying Anti-Violence Plan* ou ABAV). Par exemple, les élèves de la maternelle sont sensibilisés à l'intimidation et à la façon d'y réagir par le biais de jeux de rôle ; les élèves qui proposent des plans de lutte contre l'intimidation sont soutenus par leur école et un comité d'élèves est également créé pour sensibiliser les élèves à l'ABAV ; chacun de nos 19 établissements a une politique et un plan d'action qui doivent être soumis à leur conseil d'établissement chaque année ; une copie de ce plan d'action est également envoyée au Protecteur national de l'élève ; la commission scolaire collabore avec nos établissements par l'entremise de conseillers en climat scolaire, etc.

24-02.19

Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

24-02.20

Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par C. Guay de lever la séance à 20 h 36.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 20 mars 2024.